

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :

12 mars 2021

Date d’Affichage :

19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-032

Échange de terrain avec Mme PUZO Claudette.

**L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal demande le déclassement d’une bande de terrain prise sur le domaine public communal, au lieu dit « les Ayes » en bordure de la parcelle n° 310 section B et d’une superficie de 10 m² environ, en vue d’un échange de terrain avec Madame SANDONNAT Claudette épouse PUZO.

VU l’arrêté municipal en date du 13/01/2021 mettant en enquête publique ce projet de déclassement,

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement décrit ci-dessus,
- **DIT** que la bande de terrain déclassé sera échangée avec la parcelle cadastrée n° 106 section F d’une superficie de 1 463 m² située au lieu dit « Entraigues » et appartenant à Madame SANDONNAT Claudette épouse PUZO.
- **DESIGNE** la SCP « Benoit DUCHATEL », Géomètre à Briançon, pour établir les documents d’arpentage relatifs à cette cession de terrain.
- **DESIGNE** la SELARL « AGOSTINO AUDIFFRED », notaires associés à Briançon pour recevoir l’acte relatif à cet échange
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à cet échange.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de Madame SANDONNAT Claudette épouse PUZO.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE